

# Les Goémoniers des Abers

par RENÉ GEORGE LIN

« Les habitans des Paroisses situées sur les côtes de la mer s'assembleront le premier Dimanche du mois de Janvier de chacune année, à l'issue de la Messe paroissiale, pour régler les jours auxquels devra commencer et finir la coupe de l'herbe appelée varech, sart ou gouesmon, croissant en mer à l'endroit de leur territoire.

Faisons défenses aux habitans de couper les varechs de nuit et hors les temps réglés par la délibération de leur communauté, de les cueillir ailleurs que dans l'étendue des côtes de leurs paroisses, et de les vendre aux forains, ou porter sur d'autres territoires, à peine de cinquante livres d'amende, et de confiscation des chevaux et harnois.

Faisons aussi défenses à tous Seigneurs des Fiefs voisins de la mer, de s'approprier aucune portion de rochers où croît le varech, d'empêcher leurs vassaux de l'enlever dans le temps que la coupe en sera ouverte, et d'en donner la permission à d'autres, à peine de concussion.

Permettons néanmoins à toutes personnes de prendre indifféremment, en tout temps et en tous lieux, les varechs jettés par le flot sur les grèves, et de les transporter où bon leur semblera. »

**E**N ces termes, la célèbre Ordonnance de 1681, dans son style marqué de la majesté du Grand Siècle, avec une concision et une plénitude qui lui gardent encore aujourd'hui sa valeur réglementaire, fixe les modalités de la coupe des goémons sur le littoral ; par elle, la pourtant lointaine administration de Versailles accorde aux populations maritimes un droit exclusif devant lequel devront s'effacer les prétentions des seigneurs ou des gens de l'intérieur. Mais pourquoi ce privilège ? Est-ce seulement, comme l'écrit Valin dans ses commentaires de l'édition de 1760, en vue de les dédommager des effets, désastreux pour l'agriculture, de la proximité de la mer, de l'air salin, des tempêtes d'Ouest ? N'est-ce pas plutôt une modeste compensation apportée aux habitants de ces communes riveraines soumis par ailleurs au régime des classes par Colbert pour assurer l'armement des vaisseaux de notre flotte et ainsi astreints à des obligations militaires, très lourdes, qu'ignoraient les gens de l'intérieur ? Il n'en reste pas moins que pendant trois siècles, l'exploitation des champs d'algues va permettre, sur le littoral, à la fois,

l'extension des cultures maraîchères et la création d'industries locales : dès le XVII<sup>e</sup> siècle, la fabrication du verre ; au XIX<sup>e</sup>, l'extraction de l'iode ; enfin, depuis vingt ans, la préparation des alginales.

## LE MONDE COMPLEXE DES ALGUES

Présentons d'abord ces algues. Nous citerons seulement pour mémoire, car elles ont brusquement disparu de nos rivages en 1930, les zostères, graminées à racines qui s'étaient adaptées à la vie aquatique dans les vasières de nos rias bretonnes ; elles formaient les champs d'herbiers, riches en chevrettes et en bouquets ; fauchées chaque année, elles étaient vendues après séchage sous le nom de varech ou de crin végétal. Les véritables algues, elles, sont cryptogames : elles n'ont pas de racines, mais seulement des crampons de fixation et leur couleur varie suivant leur habitat. Les algues vertes vivent à partir de la laisse de haute mer ; les algues brunes autour de la laisse de basse mer, les fucus légèrement en dessus, les lami-

naires au-dessous ; et enfin, dans les zones plus profondes, les algues rouges.

Certaines algues ont une valeur alimentaire : la laitue de mer est mangée en salade, et le lichen carragahen, ce petit goémon que l'on met à blanchir sur les dunes, servait autrefois à la préparation de notre entremets du jeudi, le pain de goémon, dont nous retrouvons le goût particulier dans certaines crèmes « franco-russes » ou autres ; aujourd'hui, ce lichen fait l'objet de transactions importantes, en particulier dans l'archipel de Molène. Les fucus, ces algues brun-verdâtres que l'on trouve dans nos grèves, caractérisées par leurs aérocystes qui leur servent de flotteurs quand monte la mer, entrent aussi dans la préparation des aliments du bétail et de la volaille ; mais, riches en potasse et en azote, ils ont surtout été utilisés pour la fumure du sol : ils nous ont donné notre Ceinture Dorée et permis à certaines terres de dunes de produire des plantes à bulbes, depuis l'oignon et l'aïl jusqu'au glaïeul et la tulipe... Enfin, pour l'industrie, les laminaires, les algues brun clair dont les plus précieuses sont les « tali » : le « tali moan » aux longs rubans lisses, avec un stipe très court, le « tali pen » dont le stipe, flexible et rugueux, porte le nom de « kalkut » : vous les connaissez pour les avoir vues étendues sur nos dunes, ce sont elles que recherche l'usine pour la fabrication, après celle de l'iode, des alginates modernes aux usages multiples : excipients des crèmes et fards de beauté, imperméabilisation des terrasses, fabrication de certains papiers, etc...

Le goémon dominait jusqu'à ces dernières années la vie de nos communes maritimes. Les délibérations du « général » de la paroisse avant la Révolution, les doléances à l'évêque-comte de Léon ont trait uniquement à la récolte des algues et à l'interdiction de vendre à l'extérieur... Sous la Constituante, une commune envoyait à grands frais une délégation à Versailles pour garder à ses habitants le droit exclusif des algues poussant à l'endroit de son territoire que le chef-lieu de canton voisin contestait depuis de nombreuses années sous le prétexte d'un lointain passé où les deux territoires ne formaient qu'une seule paroisse !...

#### GOEMON D'ÉPAVE ET DE COUPE

Le goémon épave, en vertu de l'Ordonnance, appartenait au premier preneur. Arraché aux fonds de la mer par les tempêtes, et flottant au gré des vents, il se présentait à la côte sous forme d'un bourrelet où se mélangeaient fucus, laminaires et algues rouges ayant perdu une bonne partie de leurs qualités. Ces algues de-

vaient être ensuite triées, les unes pour la culture, les autres pour l'usine, puis séchées, avec quelle difficulté, en ces mois d'hiver ! Cependant, pour éviter que les gens de l'intérieur ne viennent les prendre, les « armoricains » se massaient sur la dune avant même le jour, attendant, à l'extinction du phare le plus proche, le signal des garde-goémoniers ouvrant la récolte. Pour éviter les contestations, les gardes attribuaient à chaque famille présente un secteur de travail proportionnel au nombre de personnes présentes ; y compris les enfants, et notre instituteur se désolait, ces jours-là, de voir sa classe presque vide...

La récolte du goémon de coupe, autorisée seulement pour quelques jours au printemps, était encore plus surveillée. Les fucus étaient très recherchés des Roscovites, et nos riverains trouvaient là une source de profits appréciables, surtout après la mise en service de nos chemins de fer départementaux : de Porspoder par Le Rufa, des Abers par Plabennec, de Plounéour-Trez par Lesneven, des trains goémoniers partaient vers Saint-Pol. — Aussi le jour de l'ouverture, tous les habitants de la commune se ruèrent vers les grèves, remplissant les mannes et les charrettes qui, à la marée montante, lourdement chargées, monteraient avec peine, à travers les roches et les grèves, par les chemins de sable, jusqu'à la dune d'herbe rase. Là encore, les contestations étaient âpres, et d'autant plus dangereuses que chacun était armé de sa faucille et de son croc ; les syndics des gens de mer, les agents de la commune, les garde-goémoniers devaient veiller... A Kerlouan, pour éviter de telles disputes, il était d'usage de répartir la grève en autant de lots qu'il y avait de feux dans la paroisse ; chaque riverain avait « son champ de grève » en plus de ses champs de terre, vieille coutume qui, d'après « Les Païens » de Tanguy Malmanche, serait antérieure à l'Ordonnance elle-même. Des rivalités existaient encore entre communes voisines, pour la possession de telle roche ; il fallut, dans bien des cas, l'intervention de l'administrateur de l'Inscription Maritime et même du Préfet Maritime, comme en 1936, pour fixer sur le domaine maritime une limite complémentaire entre les territoires submergés de Plounéour-Trez et de la nouvelle commune de Brignogan. Des sections importantes de communes riveraines comme Lilia, Port-sall, Trézien, ont pu, depuis, former de nouvelles paroisses ; mais il y a seulement vingt-cinq ans, il eût été impensable qu'elles fussent érigées en communes : les autres habitants de Ploudalmézeau ou de Plouguerneau y auraient, du coup, perdu leurs droits à la coupe, et cela eût été pour eux une catastrophe !

L'ordonnance de 1681 ne visait que les goémons épaves et les algues de coupe, le décret de 1868 va définir une nouvelle catégorie d'herbes marines, les goémons poussant en mer, dans les zones non découvrantes.

Les algues, depuis longtemps, avaient aussi une utilisation industrielle. Dans les résidus de combustion des goémons, un chimiste français avait découvert, en 1811, un corps simple nouveau : l'iode, dont les propriétés allaient bouleverser, pour cent cinquante ans, la thérapeutique. En quelques années, notre littoral se couvrit d'usines, au Conquet, à Lampaul-Plouarzel, à Porspoder, Portsall, L'Aber-Wrac'h, Plouguerneau, Plouescat... Après quelques tâtonnements, il fut reconnu que les algues les plus riches en iode étaient des laminaires : le *L. flexicaulis* et le *L. cloustonii*, dont les prairies s'étendent au-delà de la basse mer, une forme nouvelle de coupe allait apparaître, à partir de bateaux armés par des marins professionnels.

Les gens du littoral se précipitèrent sur le nouveau métier, il y eut même une inflation de l'Inscription Maritime, dont les charges devenaient moins lourdes, puisque la règle du service militaire obligatoire était désormais imposée à tous les Français, et les avantages considérables, puisqu'elle accordait aux marins à partir de cinquante ans, une pension qui leur laissait le droit de continuer leur métier... Bien des cultivateurs prirent un rôle, allant à la mer juste assez pour éviter d'être inscrits au registre de la navigation fictive : bien des barques ont pourri au fond des estuaires tout en gagnant la traite de leurs propriétaires...

Les vrais goémoniers, eux, suivaient le jusant des grandes marées sur leurs barques non pontées, grées d'un simple foc et d'une grand'voile, et se laissaient porter vers l'Ouest sur les champs de laminaires. Là, voiles amenées, par trois ou quatre mètres de fond, ils sortaient leur « guillotine », faucille emmanchée à l'extrémité d'une longue perche, et, le genou appuyé sur le plat-bord, ils coupaient l'algue et la ramenaient à bord en gagnant main sur main sur la perche. La barque se remplissait de longs rubans bruns, brillants, et au flot, remontait vers une crique de la côte, et s'échouait, pour décharger directement dans la charrette. Quel étonnement pour les touristes de voir nos bidets bretons entrer sans hésiter dans l'eau et accoster la barque comme un véritable gabier... Après venait la corvée du séchage, sur les dunes, travail volontiers laissé aux femmes, bien que pénible et décevant si le temps n'était pas au beau fixe, et enfin l'incinération... On trouve encore sur les dunes quelques fosses, limitées par des pierres plates, longues de cinq mètres environ, larges de 50 cm ; on y brûlait les

algues sèches en combustion lente et une fumée âcre, épaisse, lourde, s'en dégageait en se rabattant sur la dune. Nous aimions franchir ce rideau, car cela, disait-on, fortifiait les bronches, et les Instructions Nautiques avaient soin d'avertir les navigateurs que dans le chenal du Four, par temps clair, ils risquaient de rencontrer une brume épaisse, due simplement aux fumées des sécheries de goémons...

L'incinération terminée, le goémonier trouvait au fond du four un agglomérat de cendres compactes, qu'il découpait en cubes : c'était la soude, terme conservé de l'époque de l'industrie du verre, que l'usine traitait directement pour en extraire l'iode...

Les champs d'algues du littoral se révélèrent vite insuffisants. Mais une zone d'action, immense, s'offrait à l'activité des goémoniers : l'archipel de Molène, entre le chenal du Four et le passage du Fromveur. La haute île d'Ouessant domine les fonds de cinquante mètres et n'a pas de plateau découvrant ; Molène, aux basses eaux d'équinoxe, quadruple sa surface, et il suffirait d'un abaissement du niveau de la mer d'une dizaine de mètres pour qu'apparaisse, aux mêmes époques, une presque île rattachée au Conquet par un étroit pédoncule, dominée par le mamelon de Molène, et englobant Béniguet, Quéménès, Lityr, Trielen, Balanec et Bannec...

## GOEMONIERS DES ILES

Les usiniers de la côte comprirent vite l'intérêt de transplanter là le centre de l'industrie goémonière. Après avoir acheté ces îlots, tous inhabités à l'exception de Molène, commune du canton de Saint-Renan, et les avoir rattachés, non plus à Ploumouguet, mais au Conquet, ils concurent deux modes de production de soude de goémons, par des équipes sédentaires ramassant l'épave, par des équipes saisonnières de marins coupant en mer.

Trois communes fournissaient ces marins : Plouguerneau (Lilia), Landéda, Saint-Pabu. A bord des mêmes barques non pontées, ils portaient deux par deux, au printemps, « aux îles », emmenant avec eux la charrette et le cheval, quelques vivres, du pain de ménage, lourd, noir, serré, du beurre conservé dans des boules de buis, du lard... Il y avait des traversées sans vent, et l'on peinait alors pendant huit heures sur les avirons ; mais il y avait aussi le vent de Noroît aux brusques colères... nos cimetières en disaient long sur ces voyages par leurs croix de péris en mer ! Arrivés le soir dans leur île, ils construisaient leur « gourbi » : un muret de pierres sèches, une tôle ondulée pour toiture, ou parfois une vieille barque ren-

versée, un tuyau d'aération, des mottes de gazon pour boucher les trous, des fougères pour matelas, et à côté un abri aussi soigné pour le cheval. Ils vivaient là, six mois de l'année, partant à la marée du matin, revenant l'après-midi pour étendre leur récolte, ou brûler les algues sèches. Une fois par semaine, un bateau — on en comptait une quarantaine chaque été à Quéménès — faisait le courrier : il rentrait au village renouveler les provisions du clan, tandis que les soudes étaient expédiées au continent à l'usine du propriétaire de l'île.

On s'étonne parfois qu'en plein milieu du XX<sup>e</sup> siècle des hommes aient pu accepter une vie aussi primitive, aussi dure, loin de leur famille, loin de leurs champs, car tous avaient une petite ferme, dont l'entretien revenait alors à la femme, loin du médecin, du prêtre, de toute société ; repliés sur leur petite, mais combien fraternelle communauté. Et pourtant, même aujourd'hui, quelques jeunes vont encore aux îles...

Ils n'étaient, à vrai dire, que les occupants provisoires des îlots inhabités : Bannec, Litiry, Morgol, ou des Lédénez qui à basse mer se retrouvent liés à l'île mère. Les îles principales, Béniguet, Quéménès, Trielen, avaient leur ferme. Dans ces zones où abonde en toute saison le laminaire épave, il était tentant d'en assurer le ramassage ; sans doute, les soudes qu'il donnait avaient une teneur en iode moindre : 6 kg à la tonne, contre 15 à celles des laminaires coupés en mer. Mais l'usinier trouva vite une main-d'œuvre originale : des interdits de séjour, des repris de justice, heureux de sentir entre eux et les gendarmes du Conquet les passes dangereuses de la Chimère ou du Krom, mais aussi des inadaptés, des hommes lassés de la tyrannie conjugale, des déclassés, comme ce notaire en faillite. Pour le transport des algues, il fallait des charrettes, des chevaux attelés à trois, ces hommes, ces chevaux, il fallait les nourrir. Alors le chef d'équipe se fit fermier ; les maigres terres, battues par les vents, furent soigneusement fumées : ni le goémon, ni le fumier ne manquaient, et bien vite, on récolta de l'orge, des choux, des pommes de terre, des légumes... En 1948, la ferme de Quéménès comptait 24 ha de terres labourables et élevait douze chevaux, autant de vaches, des porcs, de la volaille, assurant largement la nourriture des quarante domestiques : la bonne soupe aux légumes, le lard et les pommes de terre le midi, et le soir, un substantiel « kig ha farz ». La marée apportait ses variantes au menu : crabes, ormeaux, que l'on ramassait alors à pleins paniers... ✪

En semaine, on buvait du lait : le dimanche, chaque homme avait droit à son litre de vin.

Le fermier menait les travaux, selon l'horaire fixé par l'extinction et l'allumage du phare des Pierres-Noires : ramassage, séchage, brûlage des algues, laissant aux plus anciens, les travaux moins pénibles de la ferme ou même du ménage. La fermière, elle, dominait l'ensemble. Elle dirigeait la cuisine, tenait les comptes de l'exploitation comme ceux des domestiques, se rendait au Conquet pour les achats et les ventes, soignait les malades qui vivaient dans la crainte de mourir à l'hôpital, sur le continent. A elle, revenait le soin du spirituel, et chaque dimanche, elle sonnait la cloche pour la grande prière et la récitation du chapelet, jusqu'au jour où un ancien séminariste, venu grossir la troupe, se vit chargé de lire l'Évangile. Et nos gaillards égrenaient leurs Ave en pensant au verre de rhum qui était traditionnellement servi aux fidèles : il est inutile d'ajouter que jamais paroisse ne connut une assistance aussi complète...

Ces hommes aimaient cependant revoir, de temps à autre, le continent. La coutume voulait qu'à l'occasion des Gras et à la Saint-Michel, les domestiques eussent une journée à terre. C'était alors la grande descente dans les rues du Conquet. Les « kezeg enezennou », les chevaux des îles, s'en donnaient à cœur joie, liquidant royalement leurs réserves monétaires, à la plus grande satisfaction des taverniers et hôteliers, jusqu'au moment où ayant perdu toute leur raison, ils se faisaient enfermer dans une arrière-salle, appelée la chambre des députés. Les gendarmes, ce jour-là, savaient se montrer bienveillants et miséricordieux... La Saint-Michel marquait la fin du contrat d'engagement : le soir, tout le monde, sur la cale, attendait le retour des fermiers, pleins de promesses pour les meilleurs. Tous voulaient revenir, mais, hommes libres, ils tenaient à choisir leur résidence...

Aujourd'hui les îles sont quasi désertes. A Quéménès subsiste simplement un élevage de moutons, à Béniguet vit un garde-chasse. Trielen, la sinistre, hantée par le souvenir du choléra qui, vers 1890, décima la ferme, paraît définitivement morte. Seuls quelques marins de Saint-Pabu fréquentent encore l'île de Balanec, la plus belle de toutes, avec ses blocs granitiques, sa plage de sable fin, son cordon de galets, et son étang : le paradis des oiseaux...

Et sur le continent, les goémoniers se font rares... L'industrie de l'iode, à vrai dire, était vouée à l'échec. 25 tonnes de goémon vert, réduites à 5 tonnes après séchage, donnaient, après incinération, 1 tonne de soude, d'où l'on extrayait au maximum 15 kilos d'iode. Or, cet iode, nous pouvions l'acheter à des prix dérisoires au Chili, qui l'obtenait en sous-produit



de la fabrication des nitrates. Les usiniers modifièrent alors leurs méthodes : désormais, l'algue sèche ne fut plus incinérée, mais lessivée, de façon à séparer les sels minéraux qui, décantés, donnaient le brome et l'iode, de la matière organique qu'on transformait en alginates dont nous avons décrit plus haut les usages... Quel sera l'avenir des alginates ? De solides espoirs restent permis...

Les fumées des fours à soude n'imprègnent plus ni la côte du Léon, ni l'archipel de Molène. Les fermiers des îles et leurs pittoresques domestiques sont revenus sur le continent. Et

pourtant des jeunes pêcheurs, actifs, modernes, restent fidèles au goémon, améliorant chaque année les moyens de coupe, tandis que les usiniers cherchent une méthode de traitement direct de l'algue humide pour éviter la lourde corvée du séchage, sur la dune.

Il faut regarder l'avenir avec sérénité. L'industrie des algues marines renaîtra, après une longue récession, parce que des hommes jeunes, usiniers ou goémoniers, ont gardé la foi et ne veulent pas laisser perdre les immenses ressources que propose la mer aux marins de Bretagne.

